

Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12

-70 associations du Nord Hérault et Sud Aveyron-

Son comité de soutien : l'association « Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel »
VPPN



17 rue Mazel, 34700 LODEVE
TÉL : 06 33 91 38 33

aigles.escandorque@gmail.com

RESISTER C'EST EXISTER (Jacques Ellul)

Lettre suivie

Montpellier, le 30 mars 2021

Lettre ouverte adressée à Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron.

Copies à :

- Monsieur le Premier Ministre
- Madame la Ministre de la Transition écologique et solidaire
- Messieurs les préfets de la région Occitanie, Monsieur le sous-préfet de Béziers
- M. le président de la Fédération « France Nature Environnement »
- Fédérations, collectifs et associations, élus, médias....

OBJET : Eolien terrestre industriel. Réponse à la lettre ouverte de « France Energie Eolienne » (FEE) à Monsieur le Président de la République - Enjeux sur la biodiversité.

Le 24 novembre 2020, France Energie Eolienne (FEE) écrivait une lettre à Monsieur le Président Emmanuel Macron (**ci-jointe : doc 1**), pour demander que l'Etat contribue à accélérer l'installation des éoliennes industrielles en France. FEE faisait le lien entre la transition énergétique et écologique et la construction de ces turbines qui pourtant artificialisent de nouvelles zones naturelles, défigurent leurs paysages ou saccagent les villages chargés d'histoire de notre pays, sans aucunement produire l'électricité adaptée aux besoins de consommation des français. En effet, 8000 éoliennes construites en France ne produisent que 7 % de notre électricité (2019), et de manière intermittente et fatale. C'est une réalité objective.

Vers quelle impasse ruineuse nous dirigeons-nous?

Nous comprenons l'objectif de la PPE et de EDF de supprimer 14 centrales nucléaires vieillissantes aux horizons 2035. Cependant, l'éolien industriel ne pourra jamais les suppléer sur le réseau national.

Dans un futur relativement proche, seule l'énergie de fusion pourrait répondre d'une manière sérieuse et efficace à nos besoins d'électricité nationaux, sans déchets radioactifs, et cette énergie renouvelable remplacera probablement l'énergie nucléaire de fission. Donnons-nous les moyens d'accélérer les programmes internationaux comme ITER, ou comme celui du « Massachusetts Institute of Technology » (MIT). Sinon nous devons construire de nouvelles centrales à gaz émettrices de gaz à effet de serre pour compenser l'intermittence et la faible capacité énergétique des centrales solaire et éolienne, même en triplant leur nombre.

Nous sommes d'avis que cette transition devrait plutôt privilégier d'autres énergies du mix énergétique renouvelable : notamment la géothermie de proximité avec des pompes à

chaleur, le solaire thermique, énergies renouvelables sobres qui se stockent, évitent le chauffage à gaz ou au fuel et à l'électricité des bâtiments individuels du collectif et du tertiaire. (40% de l'électricité est encore consommée sous forme de chaleur, en France).

Pourquoi l'éolien, avec le photovoltaïque (acceptable sur toitures) bénéficie-t-il de 10 fois plus de subventions que les énergies renouvelables thermiques ?

Cela est tout à fait contraire à l'article L100-2 du Code de l'Energie qui prône de "*diversifier de manière équilibrée les sources de production d'énergie* ».

Dans sa lettre ouverte, «France Energie Eolienne» poursuit sa désinformation : il est faux de prétendre que les éoliennes, toutes importées d'Allemagne et du Danemark, puissent contribuer à notre indépendance énergétique et à l'équilibre de notre balance commerciale !

FEE écrit aussi que l'éolien est avant tout « *un projet de territoire qui se construit et se vit dans l'adhésion locale* ». Pourquoi les opérateurs éoliens imposent-ils alors systématiquement leurs installations? Vous l'avez constaté, l'opposition s'accroît dans les territoires ruraux et plus de 70 % des projets éoliens aboutissent à des recours juridiques...

Récemment, le dernier reportage de LCI sur l'éolien du 13 mars 2021 révélait que 66,9% % des auditeurs internautes s'opposent au développement de l'éolien en France.

Enfin les 10 signataires de cette lettre ouverte mésestiment à l'évidence l'impact de l'éolien sur la diversité biologique lorsqu'ils demandent au gouvernement d'accélérer le développement de cette énergie.

Parmi eux... Pourquoi « France Nature Environnement » (FNE), dont l'objet statutaire est de « *se battre pour la protection de la nature et de l'environnement* », de « *protéger les paysages et de stopper l'érosion de la biodiversité de nos milieux naturels* », a-t-elle participé à la signature de cette lettre, par l'entremise de son vice-président? Cela nous semble tout à fait saugrenu et déplacé, voire opportuniste.

Les associations environnementales qui travaillent sur le terrain ont conscience des dégâts que cause l'éolien sur les espèces protégées par les conventions européennes, notamment sur l'avifaune et les chiroptères.

Par exemple, l'unique couple d'aigles royaux qui niche sur le massif de l'Escandorgue et les Monts d'Orb, dans le nord de l'Hérault (NO de Lodève, 34700) est menacé par plus de 80 éoliennes successives qui ont déjà **fragmenté son domaine vital** selon deux études scientifiques menées avant et après l'installation des éoliennes, et une éolienne **a déjà tué** un aigle royal juvénile en juillet 2017 (à Joncels 34650).

Sur la centrale de 7 éoliennes de Bernagues (Lunas, 34650), le bureau d'études chargé du suivi environnemental a évalué la mortalité à 9 oiseaux et 36 chiroptères par éolienne en 2017, première année de l'exploitation de la centrale. Multipliez par 7 et par 15-20 ans, le temps d'utilisation des éoliennes...pour évaluer la perte d'espèces sauvages qui nous attendait si Monsieur le préfet de l'Hérault n'avait pas ordonné par arrêté l'arrêt diurne et nocturne de ces éoliennes !

Un seul couple de vautours moines existe dans l'Hérault, or un spécimen sub-adulte a été tué par une éolienne sur ce site éolien, le 14 janvier 2020.

Plus grave encore, ces massifs du Nord de l'Hérault au Sud Aveyron, du Tarn et de l'Aude (Corbières et Montagne Noire) sont situés sur le **Corridor de migration et de dispersion des grands rapaces**, ligne de crêtes très prisées des promoteurs éoliens et empruntées régulièrement par 4 espèces de vautours en voie d'extinction réintroduites en France par un programme européen LIFE : le gypaète barbu, le vautour percnoptère, le vautour fauve, le vautour moine, le Plan National d'Action (PNA) de ce dernier rapace ayant coûté : 1 539 000€, juste entre 2011 et 2020 (subventions du FEDER).

Ce corridor écologique (**doc 2**) qui relie l'Afrique à l'Europe en passant par l'Espagne, par les Pyrénées, le Sud du Massif central et les Alpes est aussi utilisé par les grands rapaces immatures, c'est-à-dire pas encore fixés sur un territoire de reproduction, ou encore adultes chassés de leur territoire par l'activité humaine. Ils se "dispersent" donc et pour cela empruntent fréquemment cette voie de migration qui leur permet de parcourir de grandes distances en planant, grâce au vent qui souffle plus fort sur le relief que dans la plaine. Les éoliennes de plus en plus nombreuses dans ces espaces montagnards contribueront à la disparition de ces taxons, soit par collision, soit par l'arrêt de leur reproduction (comme dans les Corbières-Aude). Déjà il est prouvé par le Museum d'Histoire Naturelle de Paris (colloque Migrations 2020) que le milan royal, un semi-migrateur, est en voie d'extinction, sa mortalité étant causée dans 35% des cas par les éoliennes.

FEE peut-elle encore participer à l'écocide provoqué par ces machines que les systèmes de détection et d'effarouchement ne peuvent pas enrayer ? Ceux-ci ont d'ailleurs été jugés officiellement inefficaces par la LPO (**doc 3**) et n'ont pas évité la mortalité de 50 à 80 faucons crécerellettes, en voie d'extinction et suivis par un PNA, au parc éolien d'Aumelas, (34230), depuis une dizaine d'années.

Monsieur le Président de la République, Madame et Monsieur les Ministres, nous sollicitons de votre haute bienveillance l'application de ces 5 propositions :

- 1- La transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité qui sera bientôt placée, nous l'espérons, à l'article 1^{er} de la Constitution.
- 2- Dans tout espace naturel, classé ou non, où nichent et migrent des espèces protégées, qu'il soit formellement interdit de construire des éoliennes. Des inventaires existent déjà, permettant d'élargir aussi le réseau des aires protégées et de les respecter, surtout.
- 3- Que soient supprimés les permis de tuer des espèces protégées (« *dérogations à la destruction* »).
- 4- Que l'éolien ne soit plus prioritaire dans le mix énergétique, qu'au contraire il soit considéré comme la moins vertueuse des énergies renouvelables engendrant :

- des nuisances à l'environnement, à la biodiversité, aux paysages, à notre patrimoine bâti,
- et des atteintes à la santé de milliers de riverains, victimes de l'éolien, regroupés en plus de 1600 associations dans toute la France (tant que la loi autorisant des constructions à 500 m des habitations, qui est la plus laxiste de tous les pays d'Europe, perdure).

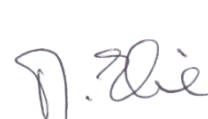
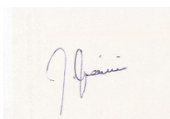
5- Les éoliennes peuvent être construites dans des zones déjà artificialisées comme : les zones industrialo-portuaires, artisanales, les friches industrielles, les zones d'infrastructures de logistique et de transport, situées loin des habitations.

Nous sommes confiants et certains que vous prendrez en considération nos demandes, qui sont d'intérêt général, consistant à maîtriser et contrôler davantage la filière éolienne que la PPE nous semble favoriser exagérément.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la République, Madame et Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les préfets, l'expression de notre haute considération et de nos sentiments les plus respectueux.



DOMAINE
DU
VIALA
11200 PARAZA



Marjolaine Villey-Migraine, porte-parole du COLLECTIF 34-12
Maguy Elie, secrétaire, conseil d'Administration de VPPN

R. Cogranne et C. Cambus : associations sympathisantes de l'Aude et de l'Ariège
Mark Duchamp : « Save the eagles international »